

CR du 25 juillet 2013-08-02
jacques prades

En raison du départ de deux co-habitants, il n'est plus possible de faire signer une lettre d'engagement et nous sommes obligés de remettre cette décision en octobre.

Il est important de communiquer le plus possible sur ce projet de telle sorte à ce que le groupe ne soit pas obligé de « remplir les trous » par des personnes improvisées, mais qu'il soit complet le plus rapidement de façon à ne pas prendre trop de retard. Pour les architectes Le Dauphin, il est impératif que les délais de décembre soient tenus.

Se pose une question qui ne s'était jamais posée à Cerises : celle d'un co-habitant qui a été coopté (donc qui est venu à trois réunions consécutives) et qui disparaît ensuite ! C'est le cas de Germain et nous l'invitons, soit à contacter Cerises, soit le groupe le plus vite possible. Il est convenu qu'un nouveau vote aura lieu concernant Germain. A noter que Cerises n'a pas fait remplir de fiche et que nous n'avons que son mail.

Il est convenu que le 12 septembre, le nom du groupe (ou du co-habitat) sera arrêté.

Concernant ce point, il y a trois façons de choisir un nom :

- Soit il représente un message pour l'extérieur, par exemple, le « village vertical ». Pour ceux qui ignorent que cette expression est de Le Corbusier et qu'en son nom on a construit les plus hauts gratte-ciels, il indique une forme de proximité.
- Soit il représente un lieu-dit, par exemple, « La maison des Loups » parce qu'on raconte qu'à cet endroit on a tué un loup il y a 150 ans ! Ou encore, « La Dum », abréviation de la rue Duménil, ou « Le 102 » pour « 102 rue du professeur Bergonié ».
- Soit il représente l'identité du groupe et depuis les départs enregistrés, il semble qu'elle soit plus précise. J'y vois une forme de tranquillité, de calme et de sérénité et on peut trouver des noms d'espèces animales ou végétales... (je ne peux pas aller plus loin !)

Kamel représentera sa candidature à la prochaine séance et Damien et Anne-Sophie acceptent de participer aux quatre séances de septembre et octobre. Elles auront lieu au même endroit de 17 h à 18h30. Ces candidats participeront également aux réunions ordinaires qui débiteront, comme d'habitude à 18h30.